

# Des lieux communs aux concepts clés de la pédagogie

Respect de l'enfant, méthodes actives, motivation,  
individualisation : quelles exigences pour quelles  
pratiques?



Philippe MEIRIEU  
ARACAJU-BRESIL  
Septembre 2016

# Introduction

- ✓ Le discours éducatif ordinaire, institutionnel et médiatique fait un très grand usage de « lieux communs ».
- ✓ Il est possible que ces « lieux communs » répondent à un ensemble de nécessités :
  - ✓ Nécessité militante (mobiliser des acteurs qui pourraient être réfractaires à un discours complexe).
  - ✓ Nécessité politique (emporter l'adhésion des citoyens sur des notions trop générales et généreuses pour que nul ne puisse s'y opposer).
  - ✓ Nécessité idéologique (camoufler des enjeux et des clivages qu'il serait dangereux de mettre à jour).
- ✓ Repérer, analyser, déconstruire les « lieux communs » reste néanmoins une exigence pour le chercheur, pour le formateur, pour le citoyen : parce que le discours critique, l'exigence et la cohérence sont les conditions d'une véritable démocratisation de l'enseignement.

Les « lieux communs » éducatifs d'aujourd'hui sont empruntés, pour l'essentiel, au mouvement de « L'Éducation nouvelle » qui s'est développé en Europe dans l'entre-deux-guerres

Quelques unes des notions en circulation sur lesquelles il nous faut travailler...

Respect de l'enfant

Méthodes actives

Apprendre à apprendre

Compétences

Intérêts de l'élève

Projet

Pédagogie différenciée

Motivation

Formation à la citoyenneté

Évaluation formative

Enfant-sujet

1) Reprendre quelques « lieux communs » significatifs pour les interroger...

1. Partir de la motivation de l'élève
2. Le rendre actif dans ses apprentissages
3. Individualiser la pédagogie
4. Faire acquérir des compétences
5. Former à la liberté

Oui... mais comment ?

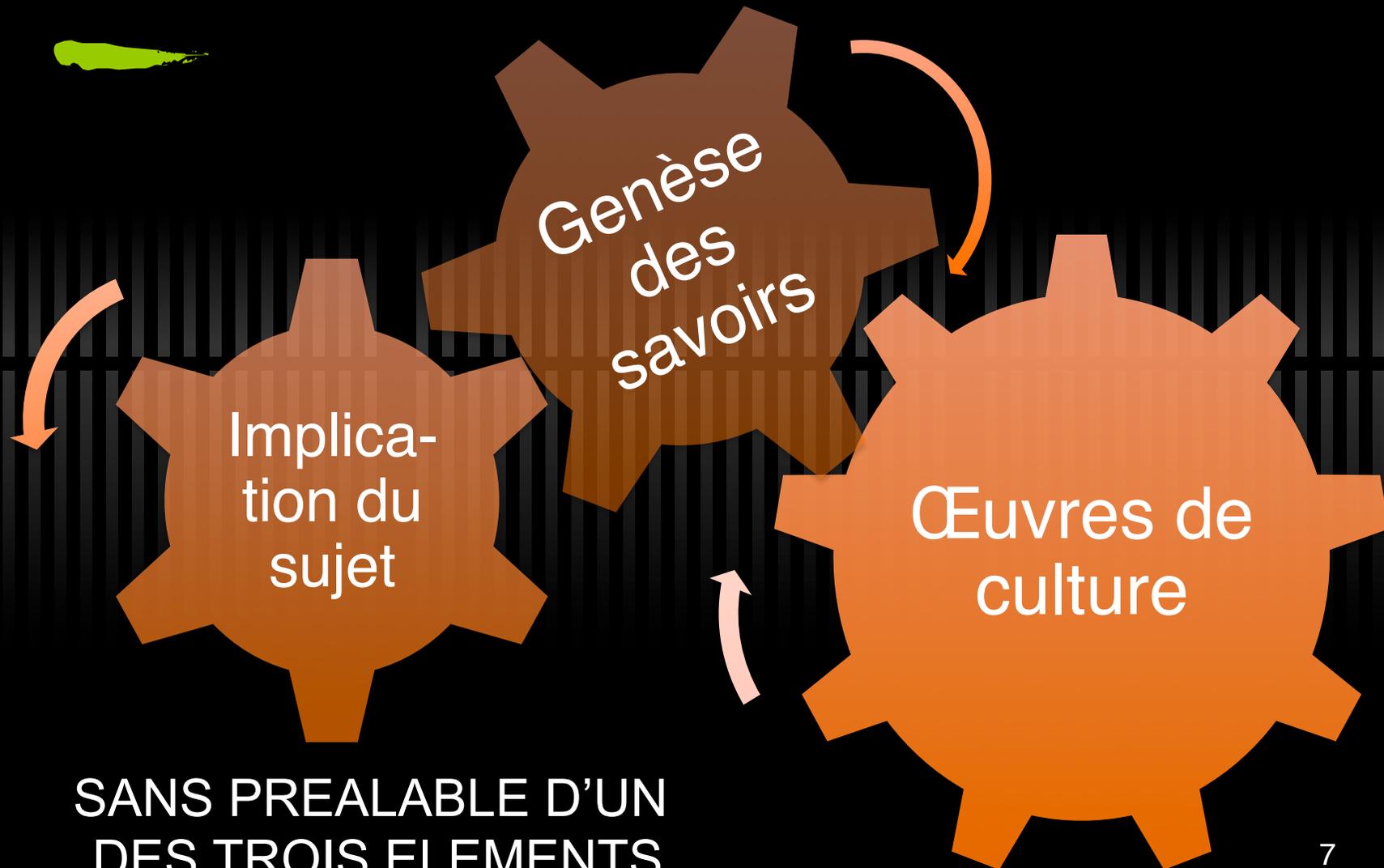
# 1) S'APPUYER SUR LA MOTIVATION DE L'ELEVE...

- ✓ Les ambiguïtés de la notion d' « intérêt » : « ce qui l'intéresse » ou « ce qui est dans son intérêt » ?
- ✓ Le renversement possible de la question de la « motivation » : « il ne réussit pas parce qu'il n'est pas motivé » ou bien « Il n'est pas motivé parce qu'il n'a pas réussi... » ?
- ✓ La motivation n'est pas un préalable, elle est un objectif.
- ✓ La nécessité de passer de la « motivation » (déjà existante) à la « mobilisation » (à faire émerger)...
- ✓ Célestin Freinet : « *Comment faire boire un âne qui n'a pas soif ?* »

# « Mobiliser », oui... mais comment ?

- ✓ Attendre (A.S. Neill et Summerhill) et faire confiance (Rogers)
- ✓ Détourner le désir (Fourier)
- ✓ Créer le besoin (Claparède et la pédagogie fonctionnelle)
- ✓ Construire la continuité entre le sujet et la culture (Dewey)
- ✓ Mobiliser par les enjeux culturels

# Articuler les œuvres de cultures, la genèse des savoirs et l'implication du sujet dans ses apprentissages



SANS PREALABLE D'UN  
DES TROIS ELEMENTS

## 2) PRATIQUER DES « METHODES ACTIVES »... MAIS INTELLECTUELLEMENT ACTIVES !

« *Il n'y a qu'une méthode et c'est la méthode active...* »,  
Henri Marion, 1884 : faire agir l'élève, aussi bien dans les  
**temps d'exploration** que de **formalisation**.

« *Faire agir* », oui... mais comment ?

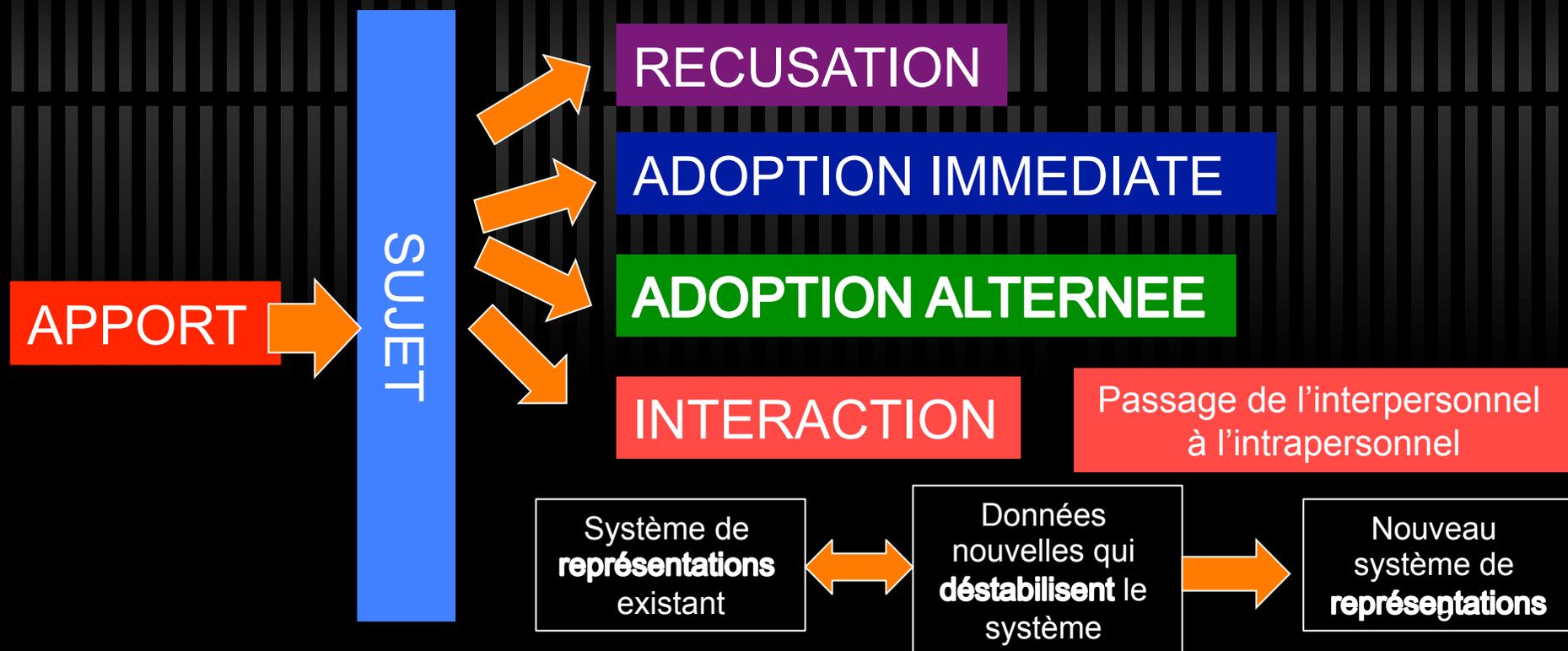
Impliquer les élèves  
dans des projets  
collectifs valorisés  
socialement ?



Danger de dérive « productive » :  
✓ division du travail,  
✓ exclusion des moins  
compétents et marginalisation  
de l'apprentissage...

# « Faire agir », oui... mais comment ?

La véritable « action », celle qui permet l'apprentissage, relève du « conflit socio-cognitif » :



# Une méthode pour « mettre en musique » le conflit sociocognitif : **la situation problème**

- ✓ Le primat de la « production » et la construction des dispositifs et institutions de formation en rupture
- ✓ La tension finalisation / formalisation

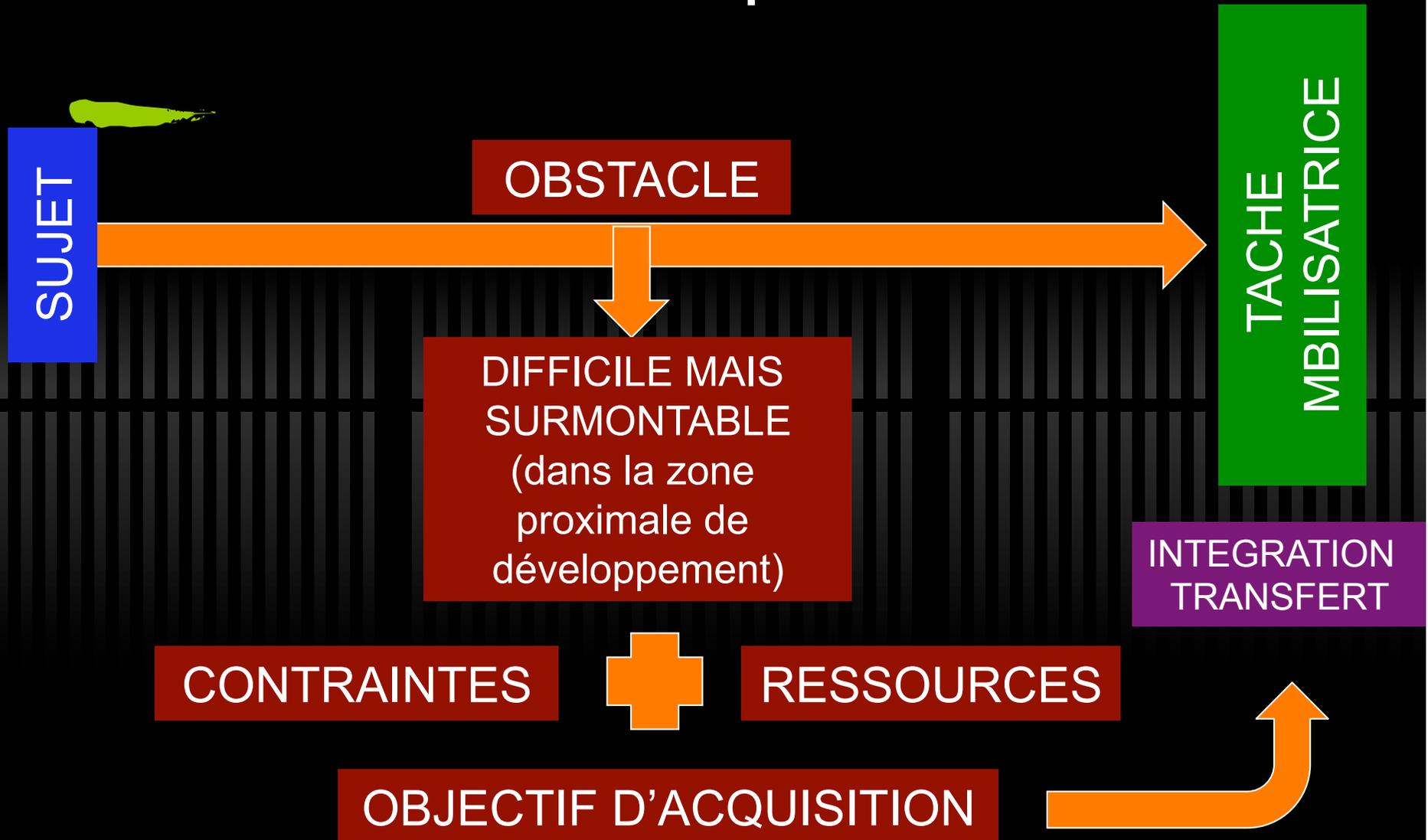


Donner du sens, mettre en projet par un TACHE



Identifier les acquis et leurs statuts, modéliser, transférer : des OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

# La situation problème



### 3) INDIVIDUALISER... MAIS SANS ENFERMER, GHETTOISER OU EXCLURE!

- ✓ L'individualisation, plus ancienne que l'enseignement collectif !
- ✓ La revendication de l'Education nouvelle et de Claparède : « l'école sur mesure » (1921)
- ✓ Les injonctions contemporaines à l'individualisation et la demande « consumériste »...
- ✓ L'externalisation du « travail scolaire » et le fonctionnement « centrifuge » de l'institution

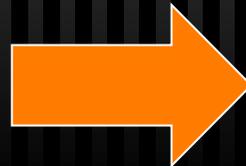
« *Individualiser* », oui... mais comment ?

# Individualiser, oui... mais comment ?

Les deux courants de l'individualisation :

## 1) Le diagnostic *a priori* :

- ✓ identification des besoins des individus, tant en termes d'objectifs que de méthode,
- ✓ remédiations individuelles



- modèle centrifuge :  
détection, dérivation,  
exclusion...
- danger  
d'enfermement dans le  
donné (diagnostic/  
pronostic)...
- ignorance du rapport  
entre la connaissance  
et l'action dans l'activité  
pédagogique.

# Individualiser, oui... mais comment ?

Les deux courants de l'individualisation :

## 2) La différenciation régulée :

- ✓ Propositions pédagogiques diversifiées,
- ✓ régulations en fonction des acquis,
- ✓ dévolution progressive de la régulation au sujet



- Modèle intégratif (« école inclusive »)...
- ouverture du sujet vers d'autres objets et d'autres méthodes...
- articulation de temps de différenciation successive et de temps de différenciation simultanée...
- pédagogie du contrat.

## 4) FAIRE ACQUERIR DES COMPETENCES... MAIS SANS REDUIRE L'APPRENTISSAGE A LEUR JUXTAPOSITION

- ✓ Travailler sur les « compétences » à acquérir permet de sortir d'une vision innéiste des savoir et savoir-faire...
- ✓ Penser en termes de « compétences » permet de sortir de la seule logique de la « performance »...
- ✓ Acquérir des « compétences », c'est intégrer la question du transfert au sein de la démarche d'apprentissage.

# Mais l'idéologie des compétences est porteuse de plusieurs dérives...

- ✓ Elle fragmente les apprentissages et risque de les réduire au couple « objectif / évaluation » indéfiniment multiplié...
- ✓ Elle technicise les apprentissages et peut faire perdre de vue leurs enjeux culturels...
- ✓ Aucun apprentissage authentique ne peut se réduire à une somme de compétences, comme aucun métier n'est réductible à la somme des compétences nécessaires pour l'exercer...

*Utiliser les compétences, oui... mais comment ?*

# Utiliser les compétences, oui... mais comment ?

Enseigner « par compétences »	Enseigner « avec » les compétences
<ul style="list-style-type: none"><li>- Réduire les objectifs de l'enseignement aux référentiels de compétences.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Partir d'abord des finalités et les traduire en objectifs ; s'interroger sur ceux qui relèvent de l'approche par « compétences ».</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Construire ses progressions comme un enchaînement de compétences.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Construire ses séquences d'apprentissage à partir de leurs enjeux (objectifs-noyaux) et identifier les œuvres, les connaissances et les compétences qu'elles permettent d'acquérir.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- N'évaluer que les compétences acquises sur un mode binaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluer la manière dont les œuvres et les connaissances ont été perçues dans leur dimension culturelle et la capacité de transférer les compétences.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Ramener les savoirs scolaires à leur seule employabilité interne et externe.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assumer le caractère « gratuit » de certains apprentissages et placer le plaisir d'apprendre et la joie de comprendre au cœur de sa démarche.</li></ul>

# Utiliser les compétences, oui... mais comment ?

Un enjeu majeur : lutter contre « l'utilitarisme scolaire »



par une  
« pédagogie de  
l'étonnement »



en enseignant tout  
savoir comme  
culture



en mettant en  
place une  
pédagogie du chef  
d'œuvre

Pour une véritable démocratisation de l'accès aux savoirs et  
à la culture tout au long de la vie...

## 5) FORMER A LA RESPONSABILITE ET A LA CITOYENNETE, MAIS SANS SUPPOSER QUE L'ELEVE EST DEJA CE QU'ON VOUDRAIT QU'IL SOIT

- ✓ Le « droit à la liberté » de l'enfant, la volonté de le « traiter en être responsable » ne peut signifier « l'abstention éducative »...
- ✓ Là encore, les objectifs de l'éducation ne peuvent en être les préalables...
- ✓ La « liberté », base de la responsabilité et de la citoyenneté, est une potentialité que l'éducation doit actualiser.

*Former à la liberté, oui... mais comment ?*

# Former à la liberté, oui... mais comment ?

Face à un acte du sujet, l'éducateur est tenté d'osciller entre deux postures :



La posture déterministe des  
« sciences humaines »



La posture du libre-arbitre  
de la philosophie  
classique

# L'enfant ou l'adolescent, entre « fautif » ou « coupable »

Sa situation et les circonstances dans lesquelles il vit sont considérées comme des causes (ou, au moins, déterminantes)



Identifié comme victime, il est nié dans sa liberté

Le sujet est un « sujet dissous », quand il devrait être interpellé pour pouvoir se mobiliser.

Sa situation et les circonstances dans lesquelles il vit sont considérées comme abolies (ou, au moins, non déterminantes)



Identifié comme coupable, il est nié dans sa spécificité

Le sujet est un « sujet abstrait », quand il devrait être interpellé sur sa capacité à assumer son histoire et à se « faire œuvre de lui-même ».

Pour sortir de l'oscillation entre l'injonction du « sujet de droit » et l'apitoiement sur le « sujet de fait », il faut travailler...

## la question de « l'imputation »...

- ✓ Explorer l'espace possible entre le « destin » et le « libre arbitre »...
- ✓ Passer de la « prophétie auto-réalisatrice » au clinamen...
- ✓ Traquer les interstices décisionnels dans les mécaniques du déterminisme
- ✓ Ne pas s'enfermer dans sa « différence », mais oser sa « différence »...

Un sujet est placé en position de désarticuler et réarticuler son **histoire** avec son **projet**, pour qu'il se reconnaisse et se dépasse, assume **ce qu'il est** et décide de **ce qu'il veut devenir**.

1. Expliquer ce qu'on a fait...
2. Envisager ce que d'autres auraient fait...
3. Imaginer ce qu'on aurait pu faire soi-même...
4. Construire des scénarios alternatifs...
5. Dégager les enjeux à court, moyen et long terme...
6. Repérer les moments décisionnels possibles...
7. Envisager les occasions de mobilisation...
8. Préciser les conditions d'exercice de la volonté...
9. Fixer un engagement contractuel...
10. Prendre date pour vérifier la parole tenue...

# « Pratiquer l'écoute tripolaire »

« Si je n'écoute que *le moi accidenté*, je me fais complice du besoin d'apitoiement. Si je n'écoute que la formation réactionnelle dérangeante, je m'instaure, sans plus, *punisseur de celui qui trouble l'ordre public*. Si je pense naïvement qu'il me suffit de *valoriser le moi* pour que la partie accidentée disparaisse, je risque beaucoup de déceptions. »

(Jacques Lévine, *Prévenir les souffrances d'école*)

## **Une triple nécessité :**

- entendre le moi accidenté et le reconnaître comme tel,
- faire respecter les règles qui rendent possible le vivre ensemble,
- valoriser le moi et chercher en lui des points d'appui pour son dépassement.

# L'exigence au cœur de l'imputation

« Je fais alliance avec toi quand tu tentes de te dépasser. »

La sanction (positive et négative) est, tout à la fois, le témoignage de mon exigence et l'appel à ta liberté



La sanction positive est reconnaissance de ton effort et de ton accomplissement.



La sanction négative est un moyen que je t'offre pour retrouver ta place dans le collectif (*c'est la faute qui exclut et la sanction qui intègre*)

## 2) D'autres lieux communs à déconstruire et une matrice à analyser :

- ✓ « Apprendre à apprendre »...
- ✓ « Etre autonome »...
- ✓ « Respecter l'enfant », « Donner à l'enfant le droit à l'expression »...
- ✓ Un « nœud théorique » dont il faut se saisir : la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

# Le « malentendu » de la Convention internationale des droits de l'enfant (1989)

\* La CIDE garantit à l'enfant **des « droits à... »** « la vie et le développement harmonieux » : avoir un nom, une famille, des conditions de vie décentes. C'est le droit à la santé, à la protection sociale, à la non-exploitation, à la protection contre toutes les formes d'agression, de manipulation, etc. **CE SONT LES DROITS-CREANCE.**

\* La CIDE garantit aussi **des « droits de... »** (articles 12 à 15) : « Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité... L'enfant a le droit à la liberté d'expression... Les Etats parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience, de religion... Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique... ». **CE SONT LES DROITS-LIBERTE.**

Entre « droits-créance » et « droits-liberté », il existe une différence fondamentale de statut (que l'invocation du « respect » ne peut exonérer d'examiner) :

**Les « droits-créances »** (« droit à... »), **sont dus à l'enfant...**

- en tant qu'être humain dont la dignité est imprescriptible,
- en tant qu'être inachevé, pour assurer sa protection et son développement.

Ces droits sont garantis par l'adulte (individuellement et collectivement) de manière inconditionnelle : une seule exception en ruine la légitimité...

**Les « droits-libertés »** (« droits de... ») **sont des droits potentiels** qui supposent la mise en œuvre de « capacités » effectives (ou « capabilités ») dont l'existence n'est pas garantie *a priori* : ils supposent une « éducation à... ».

Les « droits-libertés » des enfants et adolescents sont consubstantiellement liés au « devoir d'éduquer » que les adultes ont à leur égard.

L'actualisation des premiers est subordonnée à la mise en œuvre des seconds... et la mise en œuvre des seconds doit être subordonnée à l'actualisation des premiers :

- ❖ l'enfant ne peut accéder à la liberté que par l'éducation,
- ❖ l'éducation doit toujours être éducation à la liberté...

# FOCUS : « La liberté d' expression de l'enfant... »

- Pour les uns, l'enfant dispose de cette liberté « naturellement » et rien ne doit être fait pour l'entraver...

→ Spontanéisme et abstention pédagogique

- Pour d'autres, cette liberté d' expression est conditionnée par l' appropriation préalable de contraintes...

→ Formalisme et culte des préalables : comment passer de l' obéissance à la liberté ?

Sur la question de la liberté d' expression, l' œuvre de Janusz Korczak reste exemplaire....

- Korczak considère que le véritable « respect » de l'enfant n'a rien à voir avec son idéalisation...

-Il sait que « prendre l'enfant pour ce qu'on voudrait qu'il soit » ne permet pas toujours de l'aider à le devenir... Il ne confond pas ce qu'est l'enfant et ce vers quoi on voudrait l'amener...



- Il recueille des enfants excités, bruyants, bagarreurs, insupportables, qui cassent tout sur leur passage...
- Il a affaire à des « enfants-vampires » qui le sollicitent en permanence et ne lui permettent pas de leur répondre sereinement...
- Il tente de faire réfléchir des enfants qui sont dans le passage à l'acte permanent et ne tolèrent pas le moindre sursis...

## Korczak met en place des « dispositifs »...

- La boîte aux lettres (« On apprend à attendre une réponse au lieu de l'exiger sur le champ, à expliquer ce qu'on veut vraiment, à se demander si c'est juste... On apprend à penser... »)
- Le « règlement des bagarres » (chaque enfant n'a que dix points par semaine : un point pour une petite bagarre, deux points pour une moyenne... « les plus turbulents apprennent à réfléchir avant de se battre »)
- Le tribunal des enfants où l'on est contraint d'envisager les conclusions dans un certain ordre, selon un protocole codifié... avec la figure tutélaire qui, dans le rôle du « greffier » sollicite l'enfant pour qu'il s'exhause au-dessus de son impulsivité.



Un « dispositif » est ce qui permet de sortir de  
« l'aporie des préalables » : l'opposition de ceux qui  
croient qu'il faut....

Laisser d'abord s'exprimer  
l'enfant librement en dehors  
de toute contrainte...

OU

Inculquer d'abord les outils et  
modèles de l'expression avant de  
laisser l'enfant s'exprimer...

... au risque de favoriser la  
« liberté du vide » et l'expression  
spontanée des stéréotypes.

... en croyant que l'expression  
finira par naître du silence et la  
liberté de la seule contrainte.

- Du **droit d'expression** et du **devoir d'éducation**, aucun ne précède l'autre. Un dispositif pédagogique est ce qui articule les deux ***dans le même acte.***
- Entre le **spontanéisme** du « **sujet déjà-là** » et l'**autoritarisme** du « **sujet toujours repoussé à plus tard** », il y a l'exigence pédagogique : ***la création de situations structurantes qui nourrissent la liberté et permettent de PENSER.***

# Pour une éducation centrée sur l'apprentissage de la pensée

« Notre monde est un monde qui exerce une vive pression sur la pensée dans son principe de consistance et, d'une certaine façon, il propose plutôt à la pensée une sorte de dispersion imaginaire. Or, tout bonheur réel est de l'ordre de la concentration, de l'intensification et ne peut tolérer ce que Mallarmé, appelait *ces parages du vague où toute réalité se dissout*. (...) Nous avons pour vocation de ralentir la pensée, d'établir son temps propre. »

ALAIN BADIOU, *MÉTAPHYSIQUE DU BONHEUR RÉEL*

34

De la pulsion à la pensée

Surseoir à l'acte pour accéder à une pensée nourrie par la culture

Construire du collectif

Pour une éducation centrée sur l'apprentissage de la pensée

Désintriquer inlassablement le « croire » et le « savoir »

Articuler finalisation et formalisation, mobilisation et compréhension

Travailler ensemble l'intentionnalité du projet et la construction de compétences

# Conclusion...

## Enseigner...

- ✓ Ne peut se réduire à développer des intentions généreuses déconnectées des pratiques
- ✓ Nécessite que l'on parcoure sans cesse **dans les deux sens** la chaîne qui va des finalités, aux objectifs, des objectifs aux dispositifs, des dispositifs aux comportements, des comportements aux effets...

# Conclusion...

## Enseigner...

- ✓ c'est exercer son « autorité » d'adulte qui assume, à la fois, la transmission et le renouvellement du monde...
- ✓ en incarnant la joie d'apprendre et de comprendre...
- ✓ en donnant à espérer un avenir possible pour les enfants d'aujourd'hui.